



1. REGLES

- a. Les régates seront régies par les Règles de Courses pour Voiliers (RCV).
- b. En cas de conflit entre les langues, le texte anglais prévaut.

2. CHANGEMENTS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- a. Toute modification aux instructions de courses sera affichée avant 9h00 la journée qu'elle prendra effet, sauf si la modification concerne une modification à l'horaire des courses lequel changement sera affichée au plus tard à 20h00 la journée précédant sa mise en application.

3. CODE DE CONDUITE

- a. [DP] Les compétiteurs et leurs accompagnateurs devront se conformer aux demandes raisonnables des officiers de course.

4. SIGNAUX ÉMIS DU RIVAGE

- a. Tout signal émis du rivage sera fait à partir du mât du club hôte et sur le Tableau d’Affichage Officiel.
- b. Lorsque le pavillon AP est hissé, à partir de la rive, «1 minute» est remplacé «au minimum trente (30) minutes» dans les signaux de course «Aperçu».

5. PAVILLONS DE CLASSE

- a. Le pavillon de classe est un drapeau blanc.

6. PARCOURS

- a. Le parcours sera annoncé à la rencontre des compétiteurs le matin même.

7. MARQUES

- a. Les marques utilisées seront des bouées fixes SLVYRA.

8. LE DÉPART

- a. La ligne de départ sera délimitée par un drapeau orange sur le bateau signaleur du côté tribord de la ligne et le côté parcours de la marque de départ située à bâbord.
- b. Un bateau qui ne prend pas le départ dans un délai de 10 minutes suivant son signal de départ se verra attribuer un score DNS. Ceci change RCV A5.1 et A5.2.

9. L'ARRIVÉE

- La ligne d'arrivée sera établie entre un mât arborant un pavillon bleu du côté bâbord de la ligne, et le côté parcours du côté tribord de la marque d'arrivée.

10. SCORING

- The Scoring of each boat will be established by using its finishing time corrected by its Time on Time SLVYRA handicap.

11. HEARING REQUESTS

- The protest time limit is 15h00 the day of the race.
- Hearing request forms are available at https://www.racingrulesofsailing.org/protests/new?event_id=4659. Also accessible from Official Notice Board.
- Notices will be posted no later than noon the following day of a race to inform competitors of hearings in which they are parties or named as witnesses. Hearings will be held in the protest room, located at Pointe-Claire Yacht Club.
- RRS 62.2(a) and 66.2(a) do not apply.

